

# La pénurie de kinés, quasi déclassée ?

Dans un rapport publié cette semaine, le Forem suggère à l'Office national de l'emploi (ONEM) de retirer la kinésithérapie de la « liste francophone des études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main-d'œuvre ». Le service wallon d'aide à l'emploi recommande néanmoins de maintenir une veille sur l'évolution du marché. | N.E.

En 2008 et 2009, le métier de kinésithérapeute était repris sur la liste des fonctions critiques établies par le Service d'analyse du marché de l'emploi et de la formation (AMEF, dépendant du Forem). C'est la raison pour laquelle le groupe de travail « Job Focus » s'est penché sur le métier, afin de « comprendre les éléments qui entravent la rencontre entre l'offre et la demande de travail ». Premier constat : pour l'année 2010, le taux de satisfaction des offres d'emploi de kinésithérapeute (89%) et le délai jusqu'à leur satisfaction (39 jours) se rapprochent désormais des moyennes tous métiers confondus. La pénurie est donc moins flagrante. Le Forem ajoute qu'actuellement, selon les constats dégagés par ses conseillers et aux dires des experts de terrain interrogés, « la satisfaction des postes de longue durée ne semble pas poser problème » : si des difficultés de recrutement se font parfois sentir, c'est « uniquement lorsqu'il s'agit de trouver des remplaçants pour les périodes de congé ». Le service public wallon avoue cependant ignorer le nombre exact de kinés exerçant en Belgique – il recommande d'ailleurs aux autorités fédérales de réaliser un cadastre à ce propos – et la charge de travail supportée par les prestataires œuvrant en cabinet privé. Il fait également remarquer que la réserve de main-d'œuvre est très réduite... mais pas assez pour ne pas proposer à l'ONEM de retirer le métier de la liste des professions en pénurie.

## Pas de lendemains qui chantent

Si la situation semble actuellement satisfaisante aux yeux du Forem, celui-ci souligne qu'en raison du vieillissement de la population, les besoins en kinés devraient s'accroître dans les années à venir, tandis que la profession se féminise de manière très importante (« ce qui devrait entraîner une baisse du volume d'activité par kiné »), que « les premières vagues de départs à la retraite devraient survenir dans les 5 à 10 prochaines années » et que le nombre de diplômés belges « a chuté de près de moitié entre 2002 et 2007 », même s'il semble quelque peu repartir à la hausse depuis 2008. En conclusion, indique le rapport, « en fonction du volume d'activité des kinés en exercice et de la décision du Gouvernement fédéral concernant le maintien, la révision ou la suppression du contingentement [limitant le nombre annuel de kinés obtenant un numéro Inami à 180 en Communauté française, ndlr], le marché pourra soit se stabiliser, soit présenter des tensions. En l'absence de ces éléments,

il est fondamental de maintenir une veille sur l'évolution du marché ». Pour l'heure, il serait néanmoins « inopportun de développer des actions de promotion de ce métier vers les demandeurs d'emploi inoccupés ».